



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ENSEIGNANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS**

Présentation du 2 juin 2021

## Public concerné :

### **Etudiants entrant en M2 MEEF à l'INSPE de Martinique à la rentrée 2021**

Les candidats doivent postuler sur la filière suivie à l'INSPE (par exemple un candidat inscrit en mention 2d degré, parcours « Anglais » postulera pour un poste dans le 2d degré en Anglais).

# En quoi consiste l'alternance ?

- L'alternance est une modalité du parcours de formation à l'INSPE
- Les étudiants alternants assurent une mission d'enseignement **en responsabilité**, sur la base **d'un tiers des obligations de service réglementaires**
- Un enseignant tuteur vous accompagnera au sein de votre structure d'accueil, un tuteur sera également désigné au sein de l'université pour assurer votre suivi pédagogique

# Quelle rémunération ?

La rémunération mensuelle brute est **de 865 euros (rémunération nette : environ 722 euros)** à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), déterminée au prorata du temps effectif de service

Cette rémunération **est cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur**

# Que faire pour obtenir un contrat d'alternance ?

Le dossier de candidature est à télécharger en se rendant sur le site de l'académie :

<https://www.ac-martinique.fr/>

Renseigner le dossier et le retourner à l'adresse indiquée, avec les pièces justificatives demandées **avant le 25 juin 2021**

# Comment les candidatures sont-elles sélectionnées ?

- Une commission procédera à la validation des candidatures (commissions distinctes pour le premier degré et le second degré)

Date prévue : 2 juillet 2021

- Un entretien sera proposé à chaque candidat retenu afin de finaliser son affectation.

Date prévue : 12 ou 13 juillet 2021

# Et après ?

- Notification des affectations par mail entre le 15 juillet et le 23 juillet 2021
- L'étudiant prend contact avec l'école, le collège ou le lycée d'affectation dès que possible, avant la rentrée scolaire
- Prise de fonction le 1er septembre 2021

**Pour en savoir plus...**

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>